

REGLEMENT FEDERAL

Structure Artificielle d'Escalade

(HORS STRUCTURE TEMPORAIRE EVENEMENTIELLE)

Conformément aux dispositions des articles L131-6, R131-33 et 34 du code du sport

Ce tableau précise le niveau des SAE ainsi que les caractéristiques des différents espaces obligatoires ou recommandés pour l'organisation des compétitions officielles. Il présente également les recommandations liées à l'accueil des spectateurs.

	NIVEAU DE COMPÉTITION	DÉPARTEMENTAL	RÉGIONAL INTERREGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL
COMPÉTITEURS	STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE	DÉPARTEMENTALE	RÉGIONALE	NATIONALE	INTERNATIONALE
	TEMPÉRATURE MINIMALE RECOMMANDÉE AU PIED SAE	14°	14°	14°	14°
	VESTIAIRES, SANITAIRES DES ATHLETES	PRÉVOIR EN FONCTION DU NOMBRE DE COMPÉTITEURS ET DU RSD ¹ EN VIGUEUR			
	ZONE ISOLEMENT	PRÉVOIR EN FONCTION DU NOMBRE DE COMPÉTITEURS ET DU RSD EN VIGUEUR			
	ZONE D'ÉCHAUFFEMENT PERMANENTE : SAE TYPE PAN ÉPREUVE DE DIFFICULTE ET VITESSE	45M ² RECOMMANDÉE	45M ² RECOMMANDÉE	60M ² EXIGÉE	60M ² EXIGÉE
	ZONE D'ÉCHAUFFEMENT TEMPORAIRE : SAE TYPE PAN ÉPREUVE DE BLOC	45M ² RECOMMANDÉE	45M ² RECOMMANDÉE	60M ² EXIGÉE	60M ² EXIGÉE
	ESPACE AMÉNAGEABLE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE	RECOMMANDÉ	EXIGÉ	EXIGÉ	EXIGÉ
OFFICIELS & ORGANISATION	VESTIAIRES ABITRES ET JUGES	12 PLACES	12 PLACES	12 PLACES	12 PLACES
	VESTIAIRES OUVREURS	3 A 6 PLACES	3 A 6 PLACES	3 A 6 PLACES	3 A 6 PLACES
	SALLE SECRÉTARIAT/PC	RECOMMANDÉE	EXIGÉE	EXIGÉE	EXIGÉE
	SONORISATION FIXE OU MOBILE (ANNONCE JURY)	RECOMMANDÉE	EXIGÉE	EXIGÉE	EXIGÉE
	LOCAL DE RANGEMENT (PRISES & MATERIEL TECHNIQUE)	EXIGÉ	EXIGÉ	EXIGÉ	EXIGÉ
	NACELLE	RECOMMANDÉE	RECOMMANDÉE	EXIGÉE	EXIGÉE
SPECTATEURS & PRESSE	ACCUEIL SPECTATEURS RECOMMANDATION	250 PLACES	500 PLACES	1000 PLACES	3000 PLACES
	SALLE DE REDACTION EQUIPEE RECOMMANDATION	–	–	OUI	OUI
	ESPACE INTERVIEW RECOMMANDATION	–	–	OUI	OUI

¹ RSD : Règlement Sanitaire Départemental